

L'ODIA Normandie renouvelle ses instances,

Appel à candidatures pour les membres de la commission d'attribution des aides de l'ODIA Normandie

Dans le cadre d'une refonte des procédures de l'ODIA Normandie, un appel à candidatures est lancé pour renouveler l'ensemble des membres de sa commission d'attribution des aides financières.

La transparence des décisions et l'expertise partagée étant une valeur essentielle du projet de l'Office, il a été décidé d'ouvrir plus largement cette instance de décision des aides financières aux professionnel.le.s du secteur.

Fonctionnement

Toute demande d'aide adressée par une équipe artistique ou une structure de diffusion, pourvu qu'elle soit recevable, est présentée à la commission.

Les garanties financières accordées par l'ODIA Normandie sont attribuées au regard de la proposition artistique, puis de l'adéquation avec son contexte de diffusion, en lien avec une évaluation du risque artistique et financier pour chaque projet. (Détails dans la [charte déontologique](#))

La commission d'attribution des aides est amenée à statuer **4 fois par an**. Cet engagement implique une participation aux 4 commissions annuelles (3 demi-journées et 1 journée entière)¹.

Les membres professionnels sont choisis par le président de l'ODIA Normandie après appel à candidatures et validés par l'Assemblée générale en veillant à respecter une représentativité des disciplines, des territoires, des différents types de structures (selon la taille, le statut ...), des réseaux, des métiers du spectacle (équipes artistiques et artistes sans équipe, structures de programmation, bureaux de production ...), la parité femmes/hommes et la diversité. Le mandat est d'un an avec un renouvellement d'une durée maximale de 3 années consécutives.

Composition

La commission d'attribution des aides, présidée par le président de l'ODIA Normandie, est composée des membres suivants :

- les représentant.es des services des neuf collectivités partenaires de l'Office ainsi que de l'Etat ;
- quatre binômes représentants des équipes artistiques de Normandie ;
- quatre binômes de structures de diffusion de Normandie ;
- trois personnalités qualifiées, personnalités reconnues du milieu intellectuel et culturel.

Afin d'assurer la présence d'un maximum de représentant.e.s du secteur professionnel (lieux et équipes artistiques), il est proposé une représentation par binômes (chaque binôme sera composé de deux personnes d'un même « collègue » : lieu de diffusion ou équipe artistique).

¹ Une commission interrégionale « Avis de tournée » aura également lieu à Rennes au printemps. Un appel à candidature sera effectué au sein de la commission pour désigner 2 représentants de Normandie.

Ce fonctionnement en binôme permettra de multiplier le nombre de spectacles vus par les membres de la commission tout en limitant les sollicitations, dans la mesure où un seul représentant du binôme devra être présent à chaque commission.

La directrice et les conseillères de l'Office instruisent les dossiers et les présentent aux membres de la commission. Les débats sont menés de telle sorte qu'un consensus se dégage sans faire appel au vote. Dans le cas contraire, pour sortir d'une situation de blocage, un vote est effectué.

Modalités pratiques

Les dates pour la saison prochaine sont :

Le 9/11/17 à Caen de 14h à 17h30

Le 1/02/18 à Rouen de 14h à 17h30

Le 15/05/18 à Caen de 10h à 17h30

Le 7/07/18 à Rouen de 14h à 17h30

Les fonctions de membre des diverses instances de l'Odia Normandie sont bénévoles et ne peuvent donner lieu à rémunération. Seuls peuvent donner lieu à remboursement, selon le barème de l'administration fiscale, les frais de déplacement (dans le cas où le co-voiturage n'est pas possible):

- des représentants des équipes artistiques
- des représentants de structures non labellisées ni conventionnées ;
- des personnalités qualifiées.

Si vous souhaitez participer à ces commissions, nous vous invitons à remplir le [formulaire en ligne](#) **avant le 7 juin 2017**.

N'hésitez pas à nous rejoindre !